



5871 - La communauté Ahbash

question

Que pense l'Islam de la communauté Ahbash qui vient de faire son apparition ? Quelle doit être notre attitude à leur égard ? Quelles sont leurs erreurs en matière doctrinale ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

, l'Unique. Bénédiction et salut soient sur l'ultime prophète, sur sa famille et ses compagnons. Cela dit, la Commission permanente des Recherches Scientifiques et de Consultance a reçu des questions et des demandes d'éclaircissements à propos de la Communauté Ahbash du Liban et de leur chef appelé Abd Allah al-Habashi. Cette communauté gère des associations actives dans certains pays d'Europe, d'Amérique et en Australie. La Commission a étudié les livres et articles de cette communauté qui en expliquent les croyances, la pensée et le contenu de l'appel. A l'issue de leur examen bien réfléchi, la Commission explique aux musulmans ce qui suit :

Premièrement, il a été rapporté de façon sûre dans les Deux Sahih d'après un hadith d'Ibn Massoud (P.A.a) que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **La meilleure génération est la mienne puis celle qui la suit puis celle qui la suit** . Le hadith est rapporté en d'autres termes. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Je vous recommande de craindre Allah et d'écouter et obéir, même si vous êtes commandés par un esclave. En réalité, celui d'entre vous qui vivra après moi verra une divergence de vues. Restez donc attachés à ma Sunna, à celle des califes bien guidés. Mordez-les par vos molaires (accrochez-vous-y). Evitez les pratiques innovées car toute innovation (en islam) constitue une aberration. (Rapporté par Ahmad, Abou Dawoud et at-Tirmidhi qui le déclare : beau et authentique).

Parmi les meilleures vertus caractéristiques de ces générations préférées qui leur ont permis de surpasser tous les hommes figure leur application du Livre et de la Sunna dans toutes les affaires,



leur préférence de ces deux sources à toute autre parole, d'où qu'elle vienne, leur compréhension de toutes les affaires, notamment les deux nobles révélations, sur la base des règles religieuses et linguistiques, leur déduction des dispositions de la loi religieuse, aussi bien dans ses aspects globaux que dans ses détails, et leur étude des textes ambigus à la lumière des textes précis. C'est pourquoi ils s'étaient conformés à la loi religieuse, l'avaient appliquée, s'y étaient accrochés et n'y avaient ajouté ni diminué. Comment auraient-ils augmenté ou diminué la religion alors qu'ils étaient accrochés au texte immuable et bien protégé contre l'erreur et les faux jugements ?

Deuxièmement, leur ont succédé des gens au sein desquels proliférèrent innovations et pratiques décriées [puisque] chacun s'en tenait à ses propres opinions et les textes religieux avaient été abandonnés, interprétés et altérés dans le dessein de les conformer aux passions et penchants (individuels). C'est alors qu'ils se sont opposés au Messenger honnête et ont suivi un chemin autre que celui des croyants. Or Allah le Transcendant dit : **Et quiconque fait scission d' avec le Messenger, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants, alors Nous le laisserons comme il s' est détourné, et le brûlerons dans l' Enfer. Et quelle mauvaise destination!** (Coran, 4 :115).

L'une des manifestations de la grâce divine accordée à cette Umma réside dans la mise à sa disposition, à chaque époque, d'ulémas imbus de science qui se dressent devant toute innovation visant à défigurer la religion, à altérer sa pureté et à chercher à se substituer à la Sunna après l'avoir éradiquée. C'est une concrétisation de la promesse d'Allah concernant la préservation de Sa religion et Sa loi, promesse exprimée dans cette parole du Transcendant : **En vérité c' est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c' est Nous qui en sommes gardien.** (Coran, 15 :9). Dans le même ordre d'idées, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dit dans un hadith sûr rapporté dans les recueils authentiques du hadith, dans les Sunan et dans les Mousnad et ailleurs : **Une faction de ma communauté restera toujours fidèle à l'ordre d'Allah le Puissant et Majestueux. Celui qui les délaissera ou les contredira ne les nuira point jusqu'à la venue de l'ordre d'Allah qui les trouvera victorieux sur les gens.** Le hadith a été rapporté en d'autres termes.

Troisièmement, au cours du dernier quart du 14^e siècle de l'Hégire apparut une communauté



dirigée par Abd Allah al-Habashi qui avait quitté l'Abyssinie pour la Syrie animé d'idées aberrantes. Au bout de plusieurs pérégrinations en Syrie, il s'est installé au Liban et s'est mis à prêcher pour sa voie. Il a eu de nombreux adeptes et a pu vulgariser ses pensées. Celles-ci sont un mélange de croyances djahmites, mutazilites, tombolâtres et soufies. Il a fait preuve de parti pris dans ses idées et a engagé des débats pour les soutenir. Il a fait imprimer des livres et des journaux pour sa propagande.

Celui qui regarde les écrits et publications de cette communauté se rend à l'évidence qu'elle s'écarte par ses croyances de l'ensemble des musulmans (l'ensemble de la communauté des sunnites). Parmi leurs fausses croyances figure à titre d'exemples non limitatifs ce qui suit :

1. Ils suivent en matière de credo la doctrine incriminée des partisans de l'ajournement (irdja : ceux qui soutiennent que les actes ne font parti de la foi.)

Il est bien connu que la foi des musulmans vécue par les Compagnons, par leurs successeurs et par ceux qui ont suivi leurs traces jusqu'à nos jours comporte une parole, une adhésion intime et des actes. La croyance doit se concrétiser par la soumission à la loi purifiée. Autrement, la croyance prétendue est fausse.

De nombreuses citations reçues des ancêtres pieux établissent cette foi. En font partie ces paroles de l'imam Ach. Chafii (Puisse Allah le Très Haut lui accorder Sa miséricorde) : « Le consensus établi au sein des Compagnons, de leurs successeurs, des générations postérieures, y compris nos contemporains, leur faisait dire : **La croyance consiste en paroles, en actes et en intentions. Et aucune de ces trois éléments ne peut suffir en l'absence d'un autre.**

2. Ils (les membres de la Communauté Ahbash) autorisent que les demandes de secours et de protection soient adressées aux morts et admettent l'invocation de ceux-ci en dehors d'Allah le Très Haut. Or ceci est un shirk (polythéisme) majeur selon le texte du Coran, la Sunna et le consensus des musulmans. Ce shirk constitue la religion des premiers polythéistes issus des milieux des mécréants quraychites et d'autres. C'est pourquoi le Transcendant dit à leur sujet : **Ils adorent au lieu d' Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent: "Ceux-ci sont nos**



intercesseurs auprès d' Allah". Dis: "Informerez- vous Allah de ce qu' Il ne connaît pas dans les cieux et sur la terre?" Pureté à Lui, Il est Très élevé au-dessus de ce qu' Ils Lui associent! (Coran ,10 :18) et : Adore donc Allah en Lui vouant un culte exclusif. C' est à Allah qu' appartient la religion pure. Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent): "Nous ne les adorons que pour qu' ils nous rapprochent davantage d' Allah". En vérité, Allah jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allah ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat. (Coran, 39 : 2-3) et : Dis: "Qui vous délivre des ténèbres de la terre et de la mer?" Vous l' invoquez humblement et en secret: "S' Il nous délivre de ceci, nous serons du nombre des reconnaissants. Dis: "C' est Allah qui vous en délivre ainsi que de toute angoisse. Pourtant, vous Lui donnez des associés". (Coran, 6 : 63-64) et : Les mosquées sont consacrées à Allah: n' invoquez donc personne avec Allah. (Coran, 72 ; 18) et : Tel est Allah, votre Seigneur: à Lui appartient la royauté, tandis que ceux que vous invoquez, en dehors de Lui, ne sont même pas maîtres de la pellicule d' un noyau de datte. Si vous les invoquez, ils n' entendent pas votre invocation; et même s' ils entendaient, ils ne sauraient vous répondre. Et le jour du Jugement ils vont nier votre association. Nul ne peut te donner des nouvelles comme Celui qui est parfaitement informé. (Coran, 35 :13-14). Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **l'invocation est l'adoration** (cité par les auteurs de Sunan grâce à une chaîne de rapporteurs sûre). Les versets et hadith allant dans ce sens sont nombreux. Ils indiquent que les premiers polythéistes savaient qu'Allah était le Créateur, le Pourvoyeur de subsistance, l'Utile et le Nuisant. Ils n'adoraient leurs divinités que pour qu'elles intercédassent en leur faveur auprès d'Allah et les rapprochassent intimement à Lui. Allah les a déclarés mécréants pour cela et les a jugés polythéistes et donné à Son Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) l'ordre de les combattre jusqu'à ce que le culte soit exclusivement réservé à Allah l'Unique, conformément à ces propos du Transcendant : **Et combattez- les jusqu'à ce qu' il ne subsiste plus d' association, et que la religion soit entièrement à Allah. Puis, s' ils cessent (ils seront pardonnés car) Allah observe bien ce qu' ils œuvrent.** (Coran, 8 :39).

Les ulémas ont rédigé de nombreux ouvrages sur ce sujet et expliqué clairement la réalité de l'islam pour lequel Allah a envoyé Ses messagers et révélé Ses livres. Ils ont expliqué que la religion des hommes de l'époque anté-islamique, leurs croyances et leurs actes étaient contraires



à la loi d'Allah. Cheikh al-Islam, Ibn Taymiyya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) est l'un des meilleurs auteurs ayant consacré de nombreux ouvrages à ce sujet. Un de ses plus brefs ouvrages est intitulé : *qua'idatoun djaliyya fi at-tawassoul wa al-wassila* (règle claire régissant la demande d'intercession et le moyen d'intercéder).

3. Pour eux, le Coran n'est pas réellement la parole d'Allah. Il est connu que le Coran, la Sunna et le consensus des Musulmans précisent qu'Allah parle quand Il veut et de la manière qui convienne à Sa majesté transcendante et que le saint Coran est réellement la parole d'Allah ; il l'est aussi bien en ses lettres qu'en ses sens. C'est à ce propos que le Très Haut dit : **Et si l' un des associateurs te demande asile, accorde- le lui, afin qu' il entende la parole d' Allah.** (Coran, 9 :6) et : **Allah a parlé à Moïse de vive voix -** (Coran, 4 :164) et : **Et la parole de ton Seigneur s' est accomplie en toute vérité et équité. Nul ne peut modifier Ses paroles. Il est l' Audient, l' Omniscient..** (Coran, 6 :115) et : **un groupe d' entre eux; après avoir entendu et compris la parole d' Allah, la falsifièrent sciemment.** (Coran, 2 : 75) et : **Ils voudraient changer la parole d' Allah. Dis: "Jamais vous ne nous suivrez: ainsi Allah a déjà annoncé".** (Coran, 48 :15). Les versets qui abondent dans ces sens sont nombreux et bien connus. Il a été rapporté par des voies concordantes d'après les ancêtres pieux avaient adopté ce credo tel que les textes du Coran et de la Sunna l'ont précisé. Gratitude et louange reviennent à Allah.

4. Ils pensent que les textes du Coran et de la Sunna relatifs aux attributs d'Allah le Majestueux et Très Haut doivent être interprétés [allégoriquement]. Or ceci est contraire au consensus des musulmans établi depuis l'époque des Compagnons et leurs successeurs et maintenu par ceux qui ont suivi leur voie jusqu'à nos jours. En effet, tous ceux-là croient en la nécessité d'adhérer au sens apparent des textes relatifs aux noms et attributs d'Allah sans les modifier, sans les vider de leur sens, sans en déterminer la modalité et sans les assimiler [à ceux des autres]. Bien plus, ils croyaient que rien n'était comme Allah, l'Audiant, le Voyant. Ils ne niaient pas la description qu'Il a faite de Lui-même ; ils ne détournent pas Ses paroles de leurs sens ; ils n'altèrent pas la signification de Ses noms et versets ; ils n'en déterminent pas les modalités ni n'assimilent Ses attributs à ceux de Sa créature. En effet, Il n'a ni homonyme, ni égal ni pareil. L'imam ach-Chafii (Puisse Allah le Très Haut lui accorder Sa miséricorde) a dit : J'ai cru en Allah et ce qui a été



rapporté d'Allah selon le sens voulu par Allah, et je crois au Messenger d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui) et ce qui a été reçu de lui selon le sens que le Messenger d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui) lui a donné ». L'imam Ahmad (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : **Nous y croyons et y adhérons et nous ne rejetons rien de la part du Messenger d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui) et nous ne faisons d'Allah aucune description de plus que celle qu'Il a faite de Lui-même.**

5. Leurs fausses croyances impliquent la négation de la transcendance d'Allah par rapport à Sa créature.

Le credo des musulmans est corroboré par des versets décisifs du saint Coran, par des hadith prophétiques, par la saine nature et par la raison pure. C'est qu'Allah le Majestueux est au-dessus de Sa créature, installé sur Son trône, et rien des affaires de Ses fidèles serviteurs ne lui est caché. Allah le Très Haut dit à sept endroits de Son livre : **vers Lui monte la bonne parole, et Il élève haut la bonne action..** (Coran, 35 :10) et : **Il est l'Auguste, l'Incommensurable** et : **Gloire à ton Maître le Sublime** et **Et c' est devant Allah que se prosterne tout être vivant dans les cieux, et sur la terre; ainsi que les Anges qui ne s' enflent pas d' orgueil.** (Coran, 16 : 49) entre autres saints versets.

De nombreux hadith authentiques ont été rapportés de façon sûre d'après le Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui). Parmi ces hadith figure celui qui comporte le célèbre récit de l'ascension nocturne [du Prophète] au cours de laquelle il traversa les cieux l'un après l'autre au point d'arriver auprès de son Maître, le Très Haut. Celui-ci l'appela, le rapprocha et lui prescrivit 50 prières. Et puis il ne cessait d'aller à Son Maître et de revenir à Moïse. Il montait vers son Maître et redescendait à Moïse. Celui-ci lui demandait à chaque fois [ce qu'il avait obtenu]. Quand il avait répondu, Moïse lui disait : retourne à ton Maître et demande Lui un allègement. Il remontait à son Maître et lui demandait un allègement.

En fait partie également ce hadith rapporté dans les Deux Sahih d'après Abou Hourayra, selon lequel le Messenger d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui) a dit : « Après avoir créé la créature, Allah a écrit dans un livre conservé auprès de Lui, au-dessus de la Trône : **Certes, ma**



miséricorde a précédé ma colère . Il est encore rapporté dans les Deux Sahih d'après un hadith d'Abou Saïd al-Khoudri (P.A.a) que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Ne me faites vous pas confiance alors que je jouis de la confiance de Celui qui est dans le Ciel?**

Selon le Sahih d'Ibn Khouzayma et les Sunan d'Abou Dawoud, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **le Trône est sur l'eau et Allah est sur le Trône, et Il sait comment vous êtes** . Le Sahih de Mouslim et d'autres sources ont rapporté le récit de l'esclave à laquelle le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) avait dit : **où est Allah ? - Il est dans le ciel. - Qui suis-je ? - Tu es le Messager d'Allah. - Libère-la car elle est croyante** .

C'est cette foi pure qui a été conservée par les musulmans : les Compagnons, leurs successeurs immédiats et ceux qui les auront bien suivis jusqu'à nos jours. Allah soit loué.

Vu l'importance de cette question et l'immense quantité de ses arguments qui dépassent mille, des détenteurs de la science lui ont consacré des ouvrages tels **al-uluw til Aliy al-Ghaffar** (la transcendance revient au Transcendant, le Pardonneur) par al-Hafiz, Abou Abd Allah adh-Dhahabi et « Idjtima al-djouyoush al-islamiyya (la coalition des armées islamiques).

6. Ils dénigrent certains compagnons du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). C'est ainsi qu'ils traitent Muawia (P.A.a) de pervers. A cet égard, ils sont assimilables aux Rafidites (Puisse Allah les rendre laids !). Or le devoir des musulmans est de s'abstenir d'évoquer les différends ayant opposé les Compagnons (P.A.a), d'en préserver la langue tout en les croyant méritants et distingués en raison de leur accompagnement du Messager (bénédiction et salut soient sur lui). Il a été rapporté de façon sûre que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « N'insultez pas mes Compagnons car, même si l'un de vous dépensait l'équivalent d'Ouhoud en or, il ne réaliserait ni la moitié ni le quart de leurs actions (mudd et nassif = mesures anciennes) (rapporté par al-Boukhari et Mouslim). Le Très Haut et Majestueux dit : **Et (il appartient également) à ceux qui sont venus après eux en disant: "Seigneur, pardonne- nous, ainsi qu' à nos frères qui nous ont précédés dans la foi; et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es Compatissant et Très Miséricordieux".** (Coran, 59 : 10).



Cette foi saine dans les Compagnons du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a toujours été celle de la Communauté des Partisans de la Sunna. L'imam Abou Djaafar at-Tabari (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit dans le cadre de son explication du credo de la Communauté des Partisans de la Sunna : **Nous aimons les Compagnons du Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui), mais nous n'exagérons pas notre amour pour eux. Nous ne désavouons aucun d'eux, et nous détestons celui qui les déteste et les médit, et nous ne disons d'eux que du bien. Les aimer fait partie de la religion, des croyances et de la bienfaisance. Les haïr est une mécréance, une hypocrisie et une tyrannie .**

Quatrièmement, l'une des critiques faites à cette communauté consiste dans l'irrégularité de ses fatwa (avis religieux) et leur non conformité aux textes religieux puisés dans le Coran et la Sunna.

Voici quelques exemples : ils autorisent la pratique des jeux de hasard avec les mécréants pour s'emparer de leurs biens. Ils autorisent le vol de leurs produits agricoles et leurs animaux, pourvu que le vol n'entraîne pas de troubles. Ils permettent encore la pratique de l'usure avec les mécréants et l'usage en cas de besoin des billets de loterie pourtant prohibés.

Parmi leurs flagrantes violations [des textes] la permission de regarder une femme étrangère dans un miroir ou à l'écran, même si cela suscite le désir (sexuel). En outre, ils déclarent que le maintien du regard porté sur une femme étrangère n'est pas prohibé et que le fait pour l'homme de regarder une partie du corps d'une femme qui ne lui appartient pas n'est pas interdit et que la sortie de chez elles de femmes bien parées et parfumées et animées de la volonté de séduire les hommes n'est pas interdit. Ils admettent le contact direct entre les hommes et les femmes, entre autres avis irréguliers et maladroits parce que contraires à la Charia et consistant pratiquement à déclarer choses licites des pratiques qui relèvent des péchés majeurs.

Nous demandons à Allah de nous protéger contre les causes de Son courroux et de Son châtement.

Cinquièmement, ils emploient des méthodes grossières pour éloigner les gens des ulémas bien confirmés de la Umma, pour les empêcher de bien accueillir leurs ouvrages et accepter leurs enseignements. Ils les insultent et les sous-estiment. Pire, ils les déclarent mécréants. A la tête



des ulémas ainsi traités se trouvent l'imam, le rénovateur, Cheikh al-Islam, Aboul Abbas Ahmad ibn Abd al-Halim ibn Abd Salam Ibn Taymiyya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde). Le dénommé Abd Allah al-Habashi est allé jusqu'à écrire un livre consacré à cet imam réformateur. Il l'y traite d'égaré et de dévoyé et lui fait dire ce qu'il n'a pas dit ; il lui attribue des mensonges. C'est à Allah qu'il rendra compte. Car c'est auprès de Lui que les adversaires finiront par se rassembler.

Ils dénigrent aussi l'imam, le rénovateur, Cheikh Muhammad ibn Abd al-Wahhab (Puisse Allah le Très Haut lui accorder Sa miséricorde) et critique son appel à la réforme lancé à partir du cœur de la péninsule arabique. [Pourtant, il ne fit] qu'appeler au retour à la foi pure en l'unicité absolue d'Allah le Très Haut, à l'abandon du polythéisme, au respect des textes du Coran et de la Sunna et leur application, à la restauration des pratiques enseignées par la Sunna et à l'éradication des innovations. Grâce à Lui, Allah a redonné vie à des pratiques marquantes de la religion qui avaient disparu et fait disparaître bon nombre d'innovations et pratiques inventées. Par la grâce d'Allah, les effets de cet appel se sont répandus dans toutes les contrées du monde musulman, car Allah en a fait le moyen de ramener de nombreuses personnes vers la voie droite.

Cette communauté égarée n'avait d'autre chose à faire que d'orienter ses flèches vers cet appel sunnite (orthodoxe) et son auteur. C'est ainsi qu'elle a fabriqué un tissu de mensonges, suscité des doutes (ambiguïtés) et nié qu'il s'agisse d'un appel clair au retour au Livre et à la Sunna. Elle se comporte ainsi pour éloigner les gens de la vérité et les dissuader de suivre le chemin droit. Puisse Allah nous en protéger !

La haine que cette communauté nourrit à l'égard de cette élite bénie issue des ulémas de la Umma révèle ce que leurs cœurs renferment en fait d'envie et de jalousie envers toute personne qui prône l'unicité absolue d'Allah le Très Haut et se veut fidèle aux croyances et pratiques des meilleures générations (musulmanes). Cette haine montre aussi que les membres de la communauté sont bien à l'écart de la réalité et de l'essence de l'Islam.

Sixièmement, sur la base de ce qui a été mentionné précédemment et compte tenu d'autres (considérations) non mentionnées, la Commission stipule ce qui suit :



1. La communauté Ahbash est une secte égarée exclue de la communauté musulmane (la Communauté des partisans de la Sunna) Aussi les Ahbash doivent- ils retourner à la vérité adoptée par les Compagnons et leurs successeurs immédiats, vérité qui englobe tous les chapitres de la religion, du credo à la pratique. Cela vaut mieux pour eux.
2. Il n'est pas permis d'adopter les avis émis par cette communauté parce qu'elle se permet, en matière religieuse, de fonder sa pratique sur des opinions rares, voire contraires aux textes du Coran et de la Sunna. Ce qui permet de douter de la crédibilité de leur fatwa et de leur admissibilité par l'ensemble des musulmans.
3. Ne pas se fier à leurs propos concernant les hadith prophétiques, que ces propos portent sur la chaîne de transmission des hadith ou sur leurs sens.
4. Les Musulmans doivent partout se méfier et mettre les autres en garde contre cette communauté égarée, afin que l'on ne tombe pas dans ses filets, quels que soient le nom et le slogan sous lesquels ils sont tendus. Ils doivent prodiguer des conseils désintéressés aux gens trompés par la secte, en leur démontrant la fausseté de ses croyances et pensées.

En stipulant ce qui précède et en l'expliquant aux gens, la Commission demande à Allah le Transcendant, à l'aide de Ses plus beaux noms et de Ses plus beaux attributs, d'éviter aux Musulmans des troubles cachées et apparentes, de guider les égarés parmi eux, de retourner contre eux-mêmes les stratagèmes des rusés, de protéger les Musulmans contre leurs maux. Allah est omnipotent et mérite que l'on aspire Son exaucement. Puisse Allah bénir notre Prophète Muhammad, sa famille, ses compagnons et ceux qui les auront bien suivis.